

BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2021

Seraincourt - Rueil - Gaillonnet



Sommaire

Informations Municipales

Résumés des procès verbaux des conseils municipaux	Pages 2 à 17
Taxe foncière 2021	Page 18

Vie au village

La chapelle du château	Page 19
Bon à savoir dans le Vexin	Page 20
Travaux dans le village.....	Page 21
Troc aux plantes	Page 22
Projets en cours	Page 23
Paris - Nice, Tests salivaires à l'école	Page 24
Enfouissement des réseaux	Page 25
Spectacle de fin d'année scolaire, la fête foraine	Page 26

Associations

Bibliothèque, les petits métiers	Page 27
Association Sportive de Seraincourt	Page 28
Association des anciens combattants	Page 29

Environnement

La faune du Vexin.....	Pages 30 et 31
------------------------	----------------

Histoire

Les Choppin de Seraincourt de 1625 à 1987.....	Page 32 et 33
--	---------------

Portrait

Equi'Relay.....	Page 34
Naissances, mariages décès	Page 35
Tribune libre, droit de réponse.....	Page 36

Photo de couverture: Pierre ARDITTI

Crédits photos: Mme Corinne CHABRIT, Mme Patricia MUR, Mme Marie - Lyne SCHEMBRI, Mme Alexandra SABY, M. Yves BALLOT, M. P. ARDITTI, BING. (libre de droit)



Chers Seraincourtois et Seraincourtoises,

Nous venons de passer la première année de notre mandat dans des conditions sanitaires très difficiles. Je tenais à remercier le personnel du laboratoire de Magny, qui a répondu favorablement à ma demande, nous permettant de faire vacciner tous les seniors de notre village qui en étaient demandeurs. Une adjointe aidée d'une infirmière bénévole Seraincourtoise ont pris, après accord des parents, l'initiative sur le temps périscolaire de contrôler avec des tests salivaires PCR l'ensemble des enfants de l'école, le personnel périscolaire ainsi que les enseignantes. Ceci a contribué à contrôler la diffusion de ce virus.

La vie de notre commune suit son cours.

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2021 qui a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Les projets sont là.

Le site de la mairie est maintenant terminé. Vous y trouverez toutes les informations utiles concernant le fonctionnement de votre commune. Pensez aussi à consulter le forum et à participer sur celui-ci. Il vous permet d'informer vos concitoyens et de partager vos idées afin d'en débattre, et dans le meilleur des cas, améliorer le fonctionnement de la commune.

L'enfouissement des lignes électriques pour les réseaux basse tension, courant faible et éclairage public de la rue de la Bernon sera livré courant juillet et nous terminerons l'enfouissement de l'impasse et de la rue saint Jean pour la fin d'année. Les travaux de stabilisation des fissures dans les arcs de voûtes de la nef nord de l'église seront terminés fin juillet et une étude de diagnostic de l'église a été demandée à la Direction Régionale des affaires culturelles pour plus de sécurité.

Un service administratif a été créé en Mairie pour aider les habitants dans leurs démarches administratives. Ce service permet de venir en aide aux administrés ne possédant pas d'ordinateur ou ne maîtrisant pas les procédures.

Le projet de l'agrandissement du parking des logements sociaux 3 rue Saint Jean est devenu primordial pour éviter que les associations utilisatrices de ces locaux empiètent sur les places réservées aux locataires et au voisinage.

Les projets de la réfection de la rue du blanc moulin, du lavoir Bellevue, du parking rue des vallées et la rénovation de la façade boucherie sont terminés.

Tous ces dossiers sont en attente de subventions, les travaux pourront débiter dès l'obtention de celles-ci.

Lieu de vie et de rencontre, un marché est un moment fort de la vie locale et constitue plus que jamais un lieu social. Reste à déterminer le mode de fonctionnement, le vendredi en fin d'après-midi, le samedi matin, ou le dimanche matin. Vos réponses sur le forum de la commune seront les bienvenues et nous conforteront dans la possibilité, si une majorité d'entre nous le souhaite, d'engager l'étude de faisabilité.

L'étude du chemin piétonnier Seraincourt/Gaillonnet, bien plus ardu à établir pour des problèmes de cadastre a été prise en charge par le département. Je les en remercie.

Les dossiers de vidéo protection que nous devons négocier avec plusieurs intervenants sont très prenants pour la commission en particulier pour l'élu qui en a la charge. Sans l'aide d'un administré très expérimenté il nous aurait été difficile de dénouer toutes les subtilités des données techniques pour concrétiser dans le moindre détail le cahier des charges. Merci à vous Messieurs.

Tous ces projets contribueront à l'attractivité grandissante de notre commune ainsi que l'amélioration constante de notre cadre de vie.

Reste un point sur lequel nous sommes tous d'accord : la vitesse excessive dans la commune. Il serait constructif que chacun d'entre nous puisse donner son avis afin qu'un projet soit élaboré collégialement lors d'une réunion qui pourrait être organisée en mairie dès la rentrée. Pour les plus concernés, le forum de la commune peut aussi recevoir vos propositions.

Les contraintes sanitaires nous ont obligés à annuler la fête de la musique le 21 juin. Nous nous rattrapons l'année prochaine.

La Fête des Voisins prévue le 28 mai a été reportée au vendredi 24 septembre. Cela nous permettra de nous rassembler et de trinquer à la « liberté retrouvée ».

Profitez pleinement de vos vacances.

Le Maire

Anne Marie MAURICE



Résumés des comptes rendus du conseil municipal de l'année 2020.

L'intégralité est disponible sur le site de la mairie

www.seraincourt95.fr



Conseil du 21 février 2020

Le compte rendu du conseil du 30 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Les Comptes Administratifs et les comptes de gestion 2019 des budgets commune, **annexe logement et caisse des écoles** sont reportés au prochain conseil pour cause de non réception du compte de gestion de la Trésorerie de Marines.

Acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés les statuts modifiés.

Le Budget de la « Caisse des Ecoles » sera intégré au Budget Primitif de la commune.

Acceptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SMDEGTVO

Acceptées à l'unanimité des membres présents et représentés les statuts modifiés.

NOMINATION DE NUMERO DE RUES :

5 nouveaux numéros de rues:

- Rue de l'Eau Brillante n°7 => Mr BLANCARD
- Rue Normande n° 33 => Mr PINTO Manue
- Vieux Moulin (1^{er} étage) n° 7 => Mme HERICOURT Kateline
- Vieux Moulin (2^{ème} étage) n° 7 => LES CONSORTS : Mrs MERIENNE Joël et Daniel
- Rue du Blanc Moulin n°13 => Mr VERRES Didier

Acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AUTORISATION A MME LE MAIRE A SIGNER UN ACHAT DE PARCELLE

La parcelle : Section AE n°44 et 123 d'une superficie de 1ha83a67ca pour un montant de 59 000.00€ hors frais de notaire.

Acceptée à la majorité, avec une abstention.

REPRISE DU TOURNE BRIDE ET DES TROTTOIRS AINSI QUE LES RESEAUX CHEMIN DE LA COUTURE SECTION B, 1are 74ca

La servitude de passage aux canalisations et EU et EP (eaux usées et eaux pluviales) ainsi qu'en cas de vente des parcelles AK 69 – 161 – 171, cette servitude de passage sera inscrite sur les nouveaux titres de propriétés.

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE DU TAUX D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE POUR LES COMMERCANTS

L'instauration d'un abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du code général des impôts dont la surface principal est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial au taux de : 15%

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

SIERC : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT PROGRAMME 2019 (Rue de la Bernon – Chemin de la Ravine)

Montant des travaux estimé en avant-projet à:

236 249.20€ TTC.

Participation de la commune estimée à la hauteur de 30 % à 59 062.30 HT.

Acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.



Conseil municipal
du
13 mars 2020



Le compte rendu du conseil du 21 février 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations :

Mr SCHWEIZER présente tous les Comptes de Gestion, les Comptes Administratifs et Résultats 2019.

COMMUNE :

Compte de gestion 2019 : **Approbation du Compte de Gestion 2019** transmis par Madame la Trésorière de Marines en charge de la gestion de la commune, est conforme à la situation des comptes tenus en Mairie.

Accepté à l'unanimité des membres présents

Compte Administratif 2019 : **Approbation du Compte Administratif 2019**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice :	1 038 101.00 €
Dépenses de l'exercice :	878 855.94 €
Excédent de l'exercice 2019 :	159 245.06 €
Excédent de l'exercice 2018 reporté	509 529.63 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice :	514 501.54 €
Dépenses de l'exercice :	409 259.70 €
Excédent de l'exercice 2019 :	105 241.84 €
Déficit de l'exercice 2018 :	-265 256.90 €
EXCEDENT DE CLOTURE de 2019	264 486.90 €
EXCEDENT DE CLOTURE de 2019 cumulé	244 272.73 €

Accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote du compte administratif de l'exercice 2019.

Affectation du Résultat :

Compte D001 :	265 256.90€
Compte R002 :	244 272.73€
Compte 1068 :	277 910.90€

Accepté à l'unanimité des membres présents

LOGEMENTS :

Compte de Gestion 2019 : **Approbation du Compte de gestion 2019** transmis par Madame la Trésorière de Marines en charge de la gestion de la commune. Il indique que ce compte de gestion est conforme à la situation des comptes tenus en Mairie.

Accepté à l'unanimité des membres présents

Compte Administratif 2019 : **Approbation du Compte Administratif 2019**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice 2019:	28 510.54 €
Dépenses de l'exercice 2019:	11 064.64 €
Excédent de l'exercice 2019 :	17 445.90 €
Excédent 2018 à reporter :	53 695.40 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice 2019 :	100 278.74 €
Dépenses de l'exercice 2019 :	112 403.59 €
Déficit de l'exercice 2019 :	-12 124.85 €
Excédent 2018 à reporter	39 164.17 €
EXCEDENT DE CLOTURE de 2019	5 321.05 €
EXCEDENT DE CLOTURE de 2019 Cumulé	98 180.62 €

Accepté à l'unanimité des membres présents

Le Maire s'étant retiré au moment du vote du compte administratif du budget logement de l'exercice 2019.

Affectation du Résultat (logements) :

M.SCHWEIZER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2019 comme suit :

Compte R001 :	27 039.32 €	section investissement
Compte R002 :	71 141.30 €	section fonctionnement

Accepté à l'unanimité des membres présents



Conseil municipal
du
26 mai 2020



Le compte rendu du conseil du 13 mars 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents

Délibérations :

COMMUNE

Vote du Budget Primitif :

Lecture et explication des tableaux poste par poste par Mr SCHWEIZER suite à la demande de Mme MASSERA.

Sur une réflexion de Mme MASSERA concernant le montant exorbitant des indemnités des élus. Mme le Maire répond que le montant des indemnités actuelles ne correspond pas à la moitié des indemnités du mandat 2008 - 2014.

Le budget Caisse des Ecoles ayant été supprimé, l'ensemble des coûts est donc reporté sur le budget communal.

Accepté à la majorité par 8 voix POUR, 2 abstentions et 1 voix CONTRE

En section de fonctionnement : Recettes : 1 225 039.89€ Dépenses : 1 225 039.89€

En section d'investissement : Recettes : 834 060.83€ Dépenses : 834 060.83€

Pas de restes à réaliser

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES :

Mr SCHWEIZER propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Le conseil municipal décide d'accepter, à l'unanimité, les taux d'imposition et produits correspondant comme suit :

Dénomination des Taxes	Taux votés	Base imposition prévisionnelle 2020	Produit correspondant 2020
Taxe Habitation	13.97	2 343 000	327 317
Taxe Foncière (bâti)	7.56	1 818 000	137 441
Taxe Foncière (non bâti)	57.38	70 700	40 568
Produit attendu			178 009

Accepté à l'unanimité des membres présents.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT CA 2019	MONTANT BP 2020	MEMBRES NE PARTICI- PANT PAS AUX VOTES
Association Amis de Seraincourt	162,00 €	162,00 €	
Association Sportives de Seraincourt	1 937,50 €	3 875,00 €	D. MASSERA
Association des paralysés	58,00 €	58,00 €	
Bibliothèque de Seraincourt	364,00 €	364,00 €	
Croix rouge Française	360,00 €	600,00 €	
Prévention routière	87,00 €	87,00 €	
Seraincourt animations	1 062,00 €	1 062,00 €	S. ROOS - P ROOS
Union des anciens combattants	650,00 €	650,00 €	
Association école de Seraincourt	Rappel 2018: 3210 € Année 2019: 3210 €	3 210,00 €	
Club de l'amitié	882,00 €	882,00 €	
Ligue contre le cancer	300,00 €	0 €	
Seraincourt événements	300,00 €	300,00 €	
Subvention inattendue	4 700,00 €	3 000,00 €	
TOTAL	17 282,50 €	14 250,00 €	

Accepté à la majorité et 1 abstention

LOGEMENTS

Vote du Budget Primitif (logements Annexes) :

Section de fonctionnement : Recettes : 97 341.30 € Dépenses : 97 341.30 €

Section d'investissement : Recettes : 97 739.32 € Dépenses : 70 700.00 €

Le budget est présenté en sur équilibre lié à la situation sanitaire.

Pas de restes à réaliser

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

ADHESION de la CCVC (Communauté de Communes du Vexin Centre) au SMSO (Syndicat Mixte d'aménagement de Gestion et d'Entretien des Berges de la Seine et de l'Oise)

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

EGLISE (TRAVAUX)

La municipalité prévoit à son budget, le montant de l'opération et sollicite auprès du ministère de la culture (DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France) une subvention pour son financement et d'autres aides éventuelles (Etat, PNR, Région, Département)

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

QUESTIONS DIVERSES

Réfection du toit de l'Eglise : une demande de souscription a été demandée par Mr MAURICE et Mr ROUSSEAU propose de se renseigner sur la faisabilité



Conseil municipal
du
4 juillet 2020



Délibérations :

INSTALLATION DU MAIRE – ELECTION DU MAIRE

Mme Dominique MASSERA présente sa démission, Mr SIMON Vincent intègre le conseil municipal.

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 8

A obtenu : - Mme MAURICE Anne-Marie: onze voix (11 voix) ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire.

CREATION DES POSTES ADJOINTS

Création de 04 postes d'adjoints au maire,

La liste présentée par M. SCHWEIZER François est élue à la majorité 11 pour et 4 abstentions.

Sont nommés : 1^{er} adjoint : M. SCHWEIZER François, 2^{ème} adjoint Mme CHABRIT Corinne, 3^{ème} adjoint M. FERREIRA Frédéric, 4^{ème} adjoint Mme ENEE Candice.

CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

- 1 poste de conseiller municipal délégué à l'information, internet et communication.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 11 voix pour et 4 contre,

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Après présentation par Madame le Maire

PREND ACTE de la désignation des conseillers municipaux référents comme présentée ci-après :

RAYSEGUIER Nadège	conseillère municipale	23/12/1973
MAURICE Jean-Pierre	conseiller municipal	14/01/1944
SCHEMBRI Marie Lyne	conseillère municipale	11/04/1982
ARDITTI Pierre	Conseiller municipal délégué	23/10/1956
LOZAC'H Véronique	conseillère municipale	09/07/1972
DIGAIRE Sylvain	conseiller municipal	15/04/1966
BALLOT Yves	conseiller municipal	27/07/1951
REUSSARD Véronique	conseillère municipale	30/05/1966
SIMON Vincent	conseiller municipal	20/11/1962
VINOLAS Jean-Louis	conseiller municipal	07/05/1958

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.



Conseil municipal
du
10 juillet 2020



Le compte rendu du conseil du 26 mars 2020 (pour les présents lors de ce conseil) est approuvé à l'unanimité (3 voix)

Le compte rendu du conseil du 4 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité sous réserve de correction dans ce PV élection du Maire, résultats du premier tour de scrutin » **nombre de suffrages exprimés = 11 et non 15**

Mr BALLOT demande si Mme MASSERA ne doit pas figurer sur la liste des conseillers avant sa démission et son remplacement par Mr SIMON ? ».

ATTRIBUTION DES COMMISSIONS :

La commission Attribution Logements, un temps associé à celle du « budget / finances » est à nouveau laissée en son nom propre (Suite à la demande de l'opposition).

Selon le cadre en vigueur, les votes se font au plus fort reste.

Contestation de Mr VINOLAS concernant le mode du vote, appuyé par Mr BALLOT. A cet effet, lecture des articles de loi par Mme Candice ENEE afin d'expliquer les modalités de ce vote.

Concernant les membres des commissions, l'opposition demande que toutes les listes soient représentées (soit 3 listes) en évoquant la loi de mars 2020.

Madame le Maire indique que cette référence n'est pas une loi, c'est juste une communication « LEGIFRANCE », et qu'il n'y a pas eu de promulgation à ce jour.

Remarque : le vote n'exclut pas pour autant de citer les noms des membres.

Question sur les calculs commissions qui ont 6 sièges :
Arrondi au chiffre inférieur.

DELEGATIONS SYNDICATS

Vu les élections municipales du 28 juin 2020 et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer les délégations aux syndicats.

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

Sur demande de Mr VINOLAS, Mr SCHWEZER donne les noms des rapporteurs de chaque commission.

DELEGATION AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS, ACCORDS-CADRES et AVENANTS

Vu les élections municipales du 28 juin 2020 et après en avoir délibéré le conseil municipal décide de créer la délégation au maire pour signature « Marchés publics » :

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières.

En matière de marchés publics et d'accords-cadres, c'est le 4e alinéa de cet article qui trouve à s'appliquer, il est ainsi rédigé : «prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »;

Mme le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du conseil municipal.

DELEGATION AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS, ACCORDS-CADRES et AVENANTS

Vu les élections municipales du 28 juin 2020 et après en avoir délibéré le conseil municipal décide de créer la délégation au maire pour signature « Marchés publics » :

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières.

En matière de marchés publics et d'accords-cadres, c'est le 4e alinéa de cet article qui trouve à s'appliquer, il est ainsi rédigé : «prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »;

Mme le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou

un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du conseil municipal.

Concrètement, aucune commande de travaux, de fournitures ou de services ne peut être effectuée, sans délibération préalable du conseil municipal l'autorisant, et cela quand bien même les crédits ont été prévus au budget.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, je vous propose d'utiliser la faculté prévue au 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECIDE de donner une délégation à caractère général reprenant le 4° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (voir en bas de page) Le texte à faire figurer sur la délibération serait alors celui-ci :

« Mme le Maire est chargée, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

- des marchés et des accords-cadres de travaux dont le nouveau seuil est de 214 000.00€ H.T. pour l'année 2020 – 2022

Accepté à la majorité par 11 voix pour et 4 voix contre des membres présents et représentés

Mr BALLOT demande que ce soit en toute transparence, que les commissions parlent de leurs travaux en CM. Mr MAURICE lui fait remarquer que c'est le travail des commissions.

QUESTIONS DIVERSES :

Mr VINOLAS demande si concernant le city Park, sa création a été décidée en commission travaux.

Mme le maire précise que des discussions et validation sur ce sujet sont passées en Conseil Municipal.

Toujours concernant le city Park,

Mr BALLOT demande si une enquête publique avait été lancée.

Mme le Maire, c'est un réaménagement de l'aire de jeu existant.

Mr BALLOT regrette les invectives entre des jeunes et des voisins et le manque de communication autour de

l'œuvre.

Mme le maire précise que les voisins ont participé à

l'élaboration du règlement du city Park. La réunion du 11/07 permettra d'aplanir et amender le règlement le cas échéant.

Observation de Mr VINOLAS quant au respect de la charte des élus concernant les conflits d'intérêts, et demande de ce fait la fin du contrat qu'à la mairie avec l'entreprise Hygiène et Maintenance (détenue par Hervé MAURICE, fils de Mme le Maire).

Mme le Maire lui fait remarquer que le contrat a été passé par Mr MANSART (ancien maire) suite à un appel d'offre.



Conseil municipal du

28 septembre 2020



Le compte rendu du conseil du 10 juillet 2020 est accepté à la majorité par 4 voix contre et 10

Mme le Maire demande d'ajouter la charte des élus.

Tableau des rémunérations : Mr BALLOT en contradiction avec la majorité des présents soutient que le détail des rémunérations des élus n'a pas été annoncé lors du dernier conseil. Après explication et proposition de Mme le Maire de refaire le vote si une ambiguïté persistait, il a été décidé qu'il n'était pas nécessaire de refaire ce vote.

Mme le Maire fait circuler le compte-rendu du CM du 10 juillet 2020 pour signature. Elle rappelle que chacun est libre de signer et / ou de faire une remarque justifiant son refus de signer.

Mr BALLOT demande de revoir la commission « personnel, vie associative jeunesse et affaires scolaires » et d'y ajouter « sports ». Cette demande est appuyée par Mr SIMON.

Mr SCHWEIZER propose de rajouter à l'ordre du jour la création d'une commission sport. Cette proposition n'est nullement contestée, mais une majorité fait remarquer que jusqu'à présent dans le village, le sport est et a toujours été représenté par les associations.

Mr SIMON propose que l'on soit un relais auprès de ces dernières.

Mme ENEE propose que Mr SIMON soit donc ce délégué à l'association sportive au sein de la Commission « personnel, vie associative, jeunesse et affaires scolaires ».

Mr SIMON demande si possible que le terme « sport » soit ajouté dans l'intitulé de la commission jeunesse et animation, sans créer de nouvelle commission.

Mme le Maire informe que les commissions sont déjà déposées en préfecture et qu'il n'est pas possible de changer leurs dénominations. Cependant, les commissions avec leur intitulé strict étant validées par la préfecture, il serait préférable de créer une nouvelle commission. Mme le Maire propose dans un premier temps que Mr SIMON participe à la réunion de l'Association Sportive et qu'il échange avec ses représentants afin de s'initier.

DELEGATION DE FONCTIONS AU MAIRE

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences (voir détail sur site internet).

Accepté à la majorité par 11 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS AUPRES DES INSTANCES DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN

Mr SCHWEIZER explique le mode de fonctionnement de cette plateforme pour les appels d'offre. La CAO sera convoquée pour assister à l'ouverture des plis et leurs analyses. Le coût annuel : environ 200.00€

Le renouvellement du conseil municipal implique le renouvellement du délégué et du suppléant

Mr SCHWEIZER, délégué : 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Mme ENEE, suppléante : 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération :

ARTICLE 1 : de désigner Monsieur SCHWEIZER F 1^{er} Adjoint, joignable à l'adresse mail suivante : francois.schweizer@orange.fr comme représentant titulaire auprès des instances du Groupement d'Intérêt Public Maximilien, et Madame ENEE C., 4^{ème} Adjoint, joignable à l'adresse mail suivante : candiceenee@free.fr comme représentante suppléante,

AUTORISE:

Monsieur SCHWEIZER F, 1^{er} Adjoint, à signer tout acte relatif à l'adhésion au GIP Maximilien.

COMMISSION D'APPELS D'OFFRE

Délibération

Cette commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévu aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

La commission d'appel d'offre se compose comme suit :

(Liste majoritaire)

Titulaire : Mr SCHWEIZER

Titulaire : Mr MAURICE

Suppléant : Mr DIGAIRE

Suppléant : Mme LOZAC'H

(2^{ème} Liste)

Titulaire : Mr BALLOT

Suppléante : Mme REUSSARD

(3^{ème} Liste) : pas de postulant

Accepté à l'unanimité des membres présents

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Délibération :

La commission de contrôle a deux missions : elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ; elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de 1000 habitants et plus dont deux listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal, elle sera composée de 5 conseillers municipaux choisis dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Dont 3 conseillers municipaux issus de la liste majoritaire

2 conseillers municipaux répartis suivant le nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal.

Ont été désignés :

(Liste majoritaire)

Mr MAURICE, titulaire

Mr ARDITTI, titulaire,
Mme RAYSSEGUIER, titulaire

Mr DIGAIRE, suppléant

(2^{ème} liste)

Mr BALLOT, titulaire

Mr SIMON, suppléant

(3^{ème} liste)

Mr VINOLAS, titulaire

Accepté à l'unanimité des membres présents

NUMEROTATION DE VOIRIE

rue du Château => Mr CASTRO => n° 6 bis

Chemin de la Roue Sèche => Grange MADEC => n° 1 bis

Accepté à l'unanimité des membres présents

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Délibération :

Il est institué dans chaque commune, une commission communale des impôts directs composée (article 1650 du Code Général des Impôts CGI) du maire ou de l'adjoint délégué et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Le conseil municipal dresse une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants).

Cette liste est ensuite transmise au Directeur départemental des finances publiques. Celui-ci désignera douze personnes (6 titulaires, 6 suppléants)

Mme le Maire propose d'y inscrire tous les membres du conseil municipal et de compléter cette liste par les différentes catégories de contribuables de la commune.

(Voir détail sur site internet)

Accepté à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

Avant de réunir une commission sur le règlement intérieur, Mme le Maire propose à chaque liste d'y travailler d'abord individuellement. A la demande de Mme REUSSARD d'un planning, il est convenu que des dates de réunion de travail seront proposées ultérieurement.

Devant la faible utilisation de la boîte aux lettres du 113 rue Normande, la poste en demande la suppression. Mr BALLOT confirme de son point de vue que voter pour le retrait de cette boîte serait de voter pour le retrait du service public. Vote pour supprimer cette boîte : 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Question de Mr BALLOT concernant le poste de conseiller délégué de Mr P.ARDITTI. Il demande la délégation de ce conseiller

Mme le Maire lui donne lecture du courrier émis par la préfecture en date du 18 septembre, suite à la requête déposée par Mr VINOLAS concernant le même sujet et qui indique qu'au regard des éléments précités, l'arrêté n° 06/2020 n'appelle pas d'observations particulières. (Lettre jointe).

Mr VINOLAS explique sa requête et notamment sa demande de document original pour vérifier la date de conception.

Mr SCHWEIZER répond que tous les documents transmis seront sous format PDF pour éviter une utilisation qui pourrait être frauduleuse.

Question de Mr BALLOT concernant les délégations. Il demande de manière insistante à Mme le Maire les délégations de chacun des adjoints et les arrêtés si rapportant.

Mme le Maire est sortie de la salle de conseil pour aller chercher les dits documents et en donner lecture.

Bulletin municipal : Mr VINOLAS trouve anormal qu'on ait censuré sa tribune libre dans les 4 pages, distribué en septembre où ce dernier indiquait l'adresse de son blog.

Mme le Maire précise que l'information communale n'a pas vocation à faire de la publicité pour un blog diffamant.

Mr BALLOT nous fait part des remontées concernant le ménage de la salle polyvalente par l'Association Sportive, ainsi que l'école.

Réponse : la commune nettoie la salle polyvalente une fois par semaine, le mardi, et le centre de loisir nettoie les mercredis après utilisation. Quant à l'école, le ménage est fait quotidiennement.

Mr SIMON demande si le protocole de nettoyage ne devrait pas être revu, voir encadré par la mairie

En conclusion de séance, Mme le Maire propose aux membres des 3 listes de travailler sur :

La rénovation ou reconstruction de la salle polyvalente

La création d'une voie douce :

« Gaillonnet / Seraincourt »



Conseil municipal
du
16 décembre 2020



Le compte rendu du conseil du 28 septembre 2020 est approuvé à la majorité des membres présents et 1 contre.

**DEMANDE D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTION POUR :**

ONAC BLEUET DE France

(DELIB 2020/12-39)

Une subvention de 200.00€ est acceptée.

Acceptée à la majorité et 1 contre.

SOLIDARITE SINISTRE – TEMPETE ALEX

(DELIB 2020/12-40)

Une subvention au fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles d'un montant de 500.00€.

Acceptée à l'unanimité

PREVENTION ROUTIERE

Votée au mois de mai 2020 pour un montant de 87.00€ et **mandatée** le 10 juillet 2020

**DEPART A LA RETRAITE D'UN ADJOINT
TECHNIQUE**

(DELIB 2020/12-41)

Une subvention de 500.00€ est acceptée.

Acceptée à la majorité et 1 abstention.

**COMPENSATION PLURELYA POUR
L'ANNEE 2020 AU PERSONNEL COMMUNAL**

(DELIB 2020/12-42)

Le contrat n'a pas été renouvelé en 2020 du fait des élections tardives du 28 juin 2020.

Une compensation à hauteur de 50.00€ par agent et 30.00€ par enfants des agents jusqu'à 16 ans.

Une nouvelle adhésion du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Acceptée à l'unanimité.

**ADHESION AU PASS TERRITORIAL DU CIG
DE LA GRANDE COURONNE**

(DELIB 2020/12-43)

Vu le contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi conclu par le CIG de la Grande Couronne avec **PLURELYA**

Vu la convention d'adhésion au PASS Territorial CIG Grande Couronne.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi, en vue de faire bénéficier aux agents de la collectivité de prestations d'action sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer au contrat cadre du Centre interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France dénommé PASS Territorial CIG Grande Couronne pour la période 2020/2024 / à compter du 1^{er} janvier 2021.

Autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat cadre du CIG et le bulletin d'adhésion, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Acceptée à l'unanimité

**VENTE DE 2 PARCELLES APPARTENANT A LA
COMMUNE**

(DELIB 2020/12-44)

Les parcelles visées sont cadastrées section W 38 et W 39 pour un total de 20a 28 ca : un prix de vente de 2.500,00€ hors frais et taxes, sous réserve de l'avis de la SAFER

Les frais liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur.

Acceptée à l'unanimité

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL
ADMINISTRATIF SUR UN EMPLOI NON
PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN
D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE.**

(DELIB 2020/12-45)

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à la majorité et 1 abstention

NOMINATION D'UN DELEGUE A LA CLECT

(DELIB 2020/12-46)

CLET :Commission Locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Vexin Centre

Désignation de Mr SCHWEIZER François

Approuvée à l'unanimité

SIARP ASSAINISSEMENT : NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE CE SYNDICAT

(DELIB 2020/12-47)

Mr FERREIRA Frédéric, 4^{ème} adjoint au maire se porte candidat.

Approuvée à l'unanimité

NOMINATION DE 2 CONSEILLERS POUR REPRESENTER LA COMMUNE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

(DELIB 2020/12-48)

Mme RAYSSEGUIER Nadège, conseillère municipale **titulaire**

Mr FERREIRA Frédéric, 4^{ème} adjoint au maire **suppléant**

Approuvée à l'unanimité,

AUTORISATION A MME LE MAIRE DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT, DE LA REGION, DU PNR ET AUTRES ORGANISMES CONCERNANT LES PROJETS DE VIDEO PROTECTION, CHEMIN PIETONNIER ET FAÇADE DE LA BOUCHERIE.

(DELIB 2020/12-49)

Acceptée à l'unanimité.

REMPLACEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Le cantonnier étant à la retraite depuis le 1^{er} décembre 2020, le conseil municipal autorise Mme le Maire au recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

REFUS DE TRANSFERT DE POLICE SPECIALE DES MAIRES AU PRESIDENT DE LA CCVC

Accepté à l'unanimité.

INFORMATION

NOMINATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE

Cette commission est en charge des visites de contrôle périodique des ERP de 2^{ème} à 4^{ème} catégorie, ainsi que des ERP de 5^{ème} catégorie avec locaux à sommeil.

Après débat, Mr FERREIRA Frédéric, se présente pour représenter la commune dans cette commission.

Acceptée à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR

Mme REUSSARD s'étonne qu'aucune réunion préparatoire a été organisée pour ébaucher le texte du règlement intérieur.

Mme le Maire lui fait remarquer qu'elle était en attente des réponses aux questions posées à ce sujet lors du conseil du 28 septembre 2020

A la demande de l'opposition d'avoir plus d'espace, Mme le Maire constatant les positions de chacun, tranche en proposant un encart consacré à libre expression sera inséré en dernière page du bulletin d'information général de la commune.

Dimensions de cet encart par groupe d'opposition : largeur totale 9 cm x hauteur totale de 19 cm (soit 1677 caractères ponctuations comprises)

Toutes les autres demandes étant réglées.

Accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Tribunal Administratif déboute le requérant Mr VINOLAS et confirme la version de Mme le Maire de nommer le DOJO « Salle Arnaud BELTRAME »

Mr VINOLAS demande si quelqu'un a été convoqué à la gendarmerie de Vigny, Mme le Maire n'en n'a pas connaissance.

Une réunion urgente est programmée le 4 janvier 2021 avec le PNR concernant les zones blanches.

Mme REUSSARD demande si on prend systématiquement un arrêté ou une délibération au contrôle de légalité et propose à Mme le Maire un modèle d'arrêté.

Fin de séance : 20h15



Conseil municipal
du
2 avril 2021



Avant d'aborder l'ordre du jour, Mr MAURICE demande l'autorisation à Mme le Maire de lire sa réponse à Mr VINOLAS, concernant l'accusation mensongère et diffamante de ce dernier en lien avec une accusation de harcèlement. Mme le Maire demande à Mr VINOLAS de fournir des pièces justifiant et étayant son accusation. Sans réponse, il est constaté que ses dires ne sont que des rumeurs.

Mr VINOLAS filme, sans demander aucune permission, l'élocution de Mr MAURICE, puis celle de Madame le Maire.

Réponse faite, le Conseil peut commencer.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

Mr BALLOT demande à ce que le compte-rendu du Conseil Municipal soit publié sur le site dans les 7 jours qui suivent la réunion. Mme le Maire souligne que ce n'est pas obligatoire. Le compte rendu dont parle Mr BALLOT est un « Procès-verbal », et le « Compte-rendu analytique » est apposé toujours dans les 8 jours. Le Procès-Verbal ne peut être rendu public avant d'être approuvé et signé par le Conseil Municipal.

Accepté à la majorité,

Contre : 2 voix Abstention 1 voix

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Accepté à la majorité,

Contre : 3 voix abstention : 1 voix

Délibérations :

COMMUNE :

Approbation du Compte de Gestion 2020 :

Délibération n° 2021/04-01

Mr SCHWEIZER présente le compte de gestion 2020 tel qu'il lui a été transmis par Monsieur le Trésorier de Magny en Vexin en charge de la gestion de la commune. Il indique que ce compte de gestion est conforme à la situation des comptes tenus en Mairie.

Accepté à l'unanimité

Approbation du Compte Administratif 2020 :

Délibération n° 2021/04-02

Lecture des tableaux par Mr SCHWEIZER :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice :	1 017 298.59 €
Dépenses de l'exercice :	828 849.26 €
Excédent de l'exercice 2020 :	188 449.33 €
Excédent de l'exercice 2019 reporté	244 272.73 €

Recettes de l'exercice 2020 :	505 270.20 €
Dépenses de l'exercice 2020 :	307 081.59 €
Excédent d'investis de l'exercice 2020 :	198 188.61 €
Déficit d'investis de l'exercice 2019 :	-265 256.90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXCEDENT DE CLOTURE de l'exercice 2020
386 637.94 €

EXCEDENT DE CLOTURE de l'exercice 2020
Cumulé:
896 167.57 €

Accepté à l'unanimité

Mme Le Maire s'étant retirée au moment du vote du compte administratif de l'exercice 2020.

Affectation du Résultat : Délibération n°2021/04-03

Mr SCHWEIZER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2020 au BP 2021 comme suit :

Compte D001 : 67 028.29 €

Compte R002 : 365 653.77 €

Compte 1068 : 107 068.29 €

Accepté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : Délibération n° 2021/04-04

Lecture des tableaux par Mr SCHWEIZER,

Accepté à la majorité contre : 1 voix

En section de fonctionnement :

Recettes : 1 331 472.34 € Dépenses : 1 331 472.34 €

En section d'investissement:

Recettes : 515 418.29 € Dépenses : 515 418.29 €

Pas de reste à réaliser

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2021 :

Délibération n° 2021/04-05

Conformément à la loi de finance 2020/2021, une refonte de la fiscalité locale est en vigueur.

La TFPB (Taxes Foncières des Propriétés bâties) 2020 pour la part départementale est de 17,18% le taux communal s'élève à 7,56%. La délibération porte donc sur l'addition de ces 2 taux, ce qui porte la TFPB à 24,74%

Dénomination des Taxes	Taux votés	Base imposition prévisionnelle 2021	Produit correspondant 2021
Taxe Foncière (bâti)	24.74	1 837 000	454 474
Taxe Foncière (non bâti)	57.38	71 800	41 199
		Produit attendu	495 673

Accepté à l'unanimité

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2021 : Délibération n° 2021/04-06

M.SCHWEIZER présente le tableau des subventions accordées aux associations comme suit :

NOM	Montant				VOTE
	2021				2020
		Pour	Abstention	Contre	
<i>Croix rouge</i>	360.00 €	13	2	0	600.00 €
<i>Prévention routière</i>	90.00 €	13	2	0	87.00 €
<i>UACS</i>	650.00 €	12	0	3	650.00 €
<i>Amis de Seraincourt</i>	162.00 €	15	0	0	162.00 €
<i>AS</i>	3 875.00 €	15	0	0	3 875.00 €
<i>Bibliothèque</i>	364.00 €	15	0	0	364.00 €
<i>Foyer Rural</i>	1 062.00 €	13	0	1	1 062.00 €
<i>Club de l'amitié</i>	882.00 €	13	0	2	882.00 €
<i>Seraincourt évènement</i>	300.00 €	14	0	1	300.00 €
<i>Paralysés</i>	58.00 €	15	0	0	58.00 €
<i>Ass Scolaire</i>	3 210.00 €	15	0	0	3 210.00 €
<i>Ligue contre le cancer</i>	300.00 €	15	0	0	0.00 €
<i>Subv. Imprévue</i>	2 687.00 €	15	0	0	3 000.00 €
TOTAL	14 000.00 €				14 250.00 €

Lors de la prise de parole de Mr SCHWEIZER concernant les associations et l'attribution des subventions, Mr BALLOT interrompt ce dernier pour confirmer une demande de subventions d'une nouvelle association « Seraincourt en actions » dont il est trésorier adjoint.

Mr SCHWEIZER lui confirme qu'il a bien reçu la demande de subventions et face à son insistance, l'invite à soutenir lui-même le dossier.

Devant son manque de maîtrise du projet, Mr SCHWEIZER reprend la parole et liste les différentes actions entreprises et fait remarquer que ces dernières ont été faites au bénéfice de communes et organes autre que Seraincourt.

Par ailleurs, Mr SCHWEIZER exprime son étonnement concernant les actions à mener en 2021, actions qui sont déjà portées par d'autres associations du village.

C'est pourquoi il est proposé à « Seraincourt en actions » qu'une subvention pourrait être envisagée lors du 1^{er} évènement réalisé sur et pour la commune de Seraincourt.

Foyer rural : Faisant partie de cette association, Mme CHABRIT ne prend pas part au vote. (14 voix exprimées)

SUBVENTION C.C.A.S.

(Centre Communal d'Action Social)

Délibération n° 2021/04-07

Mr SCHWEIZER propose, vu la crise sanitaire qui n'a pas permis de réaliser certaines activités en 2020, de diminuer la subvention de 14 000.00€ à 10 000.00€.

Acceptée à l'unanimité

LOGEMENTS

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

2020 (LOGEMENTS) : Délibération n° 2021/04-08

M.SCHWEIZER présente le compte de gestion 2020 pour le budget annexe des logements tel qu'il lui a été transmis par Monsieur le Trésorier de Magny en Vexin en charge de la gestion de la commune. Il indique que ce compte de gestion est conforme à la situation des comptes tenus en Mairie.

Accepté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

2020 (LOGEMENTS):

Lecture des tableaux par M.SCHWEIZER :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice 2020:	21 884.23 €
Dépenses de l'exercice 2020:	13 230.31 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 :	8 653.92 €
Excédent de fonctionnement 2019 à reporter :	71 141.30 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice 2020 :	531.75 €
Dépenses de l'exercice 2020 :	12 199.15 €
Déficit investissement de l'exercice 2020	-11 667.40 €
Excédent d'investissement 2019 à reporter	27 039.32 €
DEFICIT DE CLOTURE de l'exercice 2020	-3 013.48 €
EXCEDENT DE CLOTURE de l'exercice 2020 Cumulé	95 167.14 €

Accepté à l'unanimité

Mme Le Maire s'étant retirée au moment du vote du compte administratif du budget logement de l'exercice 2020.

AFFECTATION DU RESULTAT (LOGEMENTS) : VOTE DU BUDGET PRIMITIF (LOGEMENTS

Délibération n° 2021/04-10

M.SCHWEIZER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2020 au BP 2021 comme suit :

Compte R001 : 15 371.92 € section investissement

Compte R002 : 79 795.22 € section fonctionnement

Accepté à l'unanimité

ANNEXES) 2021 :

Délibération n° 2021/04-11

Il est envisagé de réaménager le parking des logements rue Saint Jean en créant 4 à 6 places plus 1 place PMR.

Par ailleurs, il est souligné que les notes d'informations collées par les associations dégradent la peinture du portail de la maison des associations.

Lecture des tableaux par M.SCHWEIZER, le Budget Primitif 2021 du logement Annexe, il faut lire comme suit :

Compte R001 : 15 371.92 € section investissement
Compte R002 : 79 795.22 € section fonctionnement

Accepté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF (LOGEMENTS ANNEXES) 2021 :

Délibération n° 2021/04-11

Il est envisagé de réaménager le parking des logements rue Saint Jean en créant 4 à 6 places plus 1 place PMR. Par ailleurs, il est souligné que les notes d'informations collées par les associations dégradent la peinture du portail de la maison des associations.

Lecture des tableaux par M.SCHWEIZER, le Budget Primitif 2021 du logement Annexe, il faut lire comme suit :

Section de fonctionnement : Recettes : 105 662.18 €
Dépenses : 105 662.18 €

Section d'investissement : Recettes : 87 071.92 €
Dépenses : 87 071.92 €

Pas de reste à réaliser

Accepté à l'unanimité

TAXE D'AMENAGEMENT : Délibération n° 2021/04-12

La taxe pour 2021 est maintenue à 2%

Acceptée à l'unanimité

TAXES FUNERAIRES SUPPRIMEES

Délibération n° 2021/04-13

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les arrêtés municipaux instaurant les tarifs de ces taxes sont devenus caduques et leur perception est interdite.

Cette suppression doit inviter les communes à reprendre leur politique tarifaire funéraire. Le jardin du souvenir devient donc gratuit.

Accepté à l'unanimité

TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Délibération n° 2021/04-14

Les tarifs des concessions, au regard des tarifs pratiqués dans les autres communes, sont réévalués comme suit :

Sépultures ordinaires :	30 ans =>	400,00€
	50 ans =>	600,00€
Cavurnes :	30 ans =>	207,00€
	50 ans =>	309,00€

Accepté à l'unanimité

CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LA COMMUNE POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Délibération n° 2021/04-15

Ce dispositif permet d'éviter des déplacements en préfecture et de recevoir instantanément l'accusé de réception des actes transmis qui leur confère leur caractère exécutoire.

Acceptée à l'unanimité

CONVENTION D'UNE DISPOSITION D'UN AGENT

Délibération n° 2021/04-16

- Remplacement et accompagnement administratif du Secrétaire de mairie ou du Directeur Général des Services.
- Remplacement et accompagnement administratif du responsable de service ou de tout autre agent dans l'ensemble des domaines administratifs (sauf accueil et régie).

Le coût est de 45,50 €/heure

Cette nouvelle convention prend effet à compter du 11 janvier 2021.

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention qui sera transmise au Centre de gestion de Versailles

Acceptée à l'unanimité

CONVENTION DE MEDIATION

FACULTATIVE CIG

Délibération n° 2021/04-17

En complément de la délibération n° 2018/07-29 concernant la convention de médiation préalable dite « obligatoire » (MPO) qui doit expirer fin 2021, Madame le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer favorablement pour une adhésion à la convention de médiation facultative.

Cette dernière vient élargir les champs d'intervention de la MPO.

Le coût est de 49,80 €/heure

Accepté à l'unanimité

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS NON IDENTIFIES tels que définis sous l'article L211-27 du CRPM

Le vote est reporté au prochain conseil municipal.

OPPOSITION DES COMMUNES AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Délibération n° 2021/04-18

Article 1 : Le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Vexin Centre.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à la communauté de communes Vexin Centre.

Acceptée à la majorité

Contre : 1 voix

Abstention : 1 voix

OPPOSITION DU PROJET DE NEUTRALISATION D'UNE VOIE SUR L'AUTOROUTE A15 (covoiturage)

Délibération n° 2021/04-19

Acceptée à la majorité :

Abstention : 1 voix

QUESTIONS DIVERSES.

Néant

L'ordre du jour est épuisé à 22h25



INFORMATION FISCALE, modification de la fiscalité foncière 2021

Conformément aux engagements du Président de la République, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP) a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. Les produits de la TH :

- Sur les résidences secondaires.
- De la majoration de TH pour les résidences non assujetties à l'habitation principale.
- De la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Restent affecté aux communes. Par ailleurs, à titre transitoire, jusqu'à sa disparition définitive en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la TH sur les résidences principales est affecté au budget de l'État.

Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour les communes, **la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée. Ainsi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.** (Exemple : un contribuable auparavant assujetti au taux de 10% au titre de la part communale et au taux de 10% au titre de la part départementale, sera, en 2021, assujetti à un taux de 20% au seul bénéfice de la commune). **Il en résulte que le taux de référence de TFPB 2020 utilisé pour l'application des règles de lien en 2021 est égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020.**

L'application de ce texte, sur le document fiscal du foncier 2021, a pour effet d'augmenter le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), tout en supprimant le taux départemental.

Le taux communal de TFPB 2020 était de 7.56%, le taux départemental était de 17.18%, le taux communal de TFPB devient donc 7.56% + 17.18%, soit 24.74%. Hors variation de la base de la valeur locative, le coût de la TFPB ne devrait pas varier par rapport à 2020.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires à ce sujet.

François SCHWEIZER



Merci à M. et Mme Patrick BONNET
pour leur don à l'école

Merci à M. et Mme Sergio FERREIRA
pour leur don au périscolaire



LA CHAPELLE DU CHATEAU DE SERAINCOURT



La météo incertaine de ce 13 décembre 2020 n'a pas découragé les Scouts et Guides de France de Vexin Centre ; le programme était simple : nettoyer la chapelle du château de Seraincourt et ses abords.

Enfouie sous une végétation débordante, de mauvaises herbes, de lierre et autres arbustes, elle se cachait peut-être de honte...

Initiés par ma famille, la remise en état et un vrai rajeunissement se sont magistralement déroulés grâce à la vaillance de la quarantaine de Scouts et Guides : taille des herbes, élagage des arbres de bordure, arrachage du lierre couvrant les murs, nettoyage de l'intérieur et protection temporaire du vitrail sud.

La journée s'est clôturée par la remise en marche du clocher qui a sonné l'achèvement des travaux au grand bonheur du propriétaire, Didier JOS.

Nathan DUPONT





Bon à savoir dans le Vexin



Déclaration préalable de travaux



Les travaux, créant entre 5 m² et 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol, ne sont pas soumis à permis de construire, mais vous devez avant de les engager, déposer **impérativement** une **déclaration de travaux** auprès de la mairie.

Idem pour:

- ♦ Refaire votre toiture, même à l'identique.
- ♦ Remplacer une porte ou une fenêtre par un autre modèle.
- ♦ Création d'une nouvelle fenêtre ou d'une porte.
- ♦ Entreprendre des travaux de ravalement de façade.
- ♦ Installer ou remplacer un portail, un portillon ou une clôture.

Notre village étant situé dans un périmètre de protection classé ou inscrit au titre des monuments historiques, la déclaration préalable fera l'objet de l'accord des Architectes des Bâtiments de France

Rappel aux habitants

- ♦ L'entretien des trottoirs et des caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.
- ♦ Chacun est tenu de balayer son trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute la longueur au-devant des habitations bâties ou non bâties. S'il n'existe pas de trottoirs, un espace de 1.20 m de largeur devra être entretenu au droit de façade ou de la clôture des riverains.
- ♦ Le nettoyage concerne le balayage, mais également le désherbage et le démoussage des trottoirs.
- ♦ Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques interdits par la loi. Les saletés et déchets collectés doivent être ramassés et déposés, selon leur nature, dans les containers d'ordures ménagères ou bien traités avec le déchets verts. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.
- ♦ Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondations en cas de fortes pluies.
- ♦ Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel, du sable, des cendres ou encore sciures de bois devant leurs habitations.



Tailles des haies

Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur limitée à 2 m, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Elagage

Les branches et racines s'avancant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou locataire, au droit de la limite de propriété. A défaut ces opérations peuvent être effectuées par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.



Tondeuses et des tronçonneuses

Du lundi au samedi:
De 8 h à 19 h

**Interdit du samedi 19 h
au lundi 8h.**

Les tondeuses manuelles ou électriques ne sont pas concernées par cette interdiction.

Abattage d'arbre

Avant d'entreprendre ces travaux, renseignez-vous et assurez-vous auprès de la mairie que le P.L.U vous y autorise. Un grand nombre d'espaces arborés dans la commune sont à protéger ou à préserver.

Une autorisation d'abattage, délivrée par la mairie est nécessaire dans toutes ces zones indiquées dans le P.L.U, en cas d'autorisation les arbres abattus doivent être remplacés par des espèces qui sont précisées dans le règlement du P.L.U.





TRAVAUX DANS LE VILLAGE



Des travaux ont été réalisés à l'école pendant les vacances de février 2021. Tout le réseau informatique a été regroupé dans une baie, dans la salle de motricité, afin de fiabiliser les connections pour les utilisateurs et en préparation du passage à la fibre.

Détail des travaux

Installation baie informatique,

Remaniement des câbles réseau,

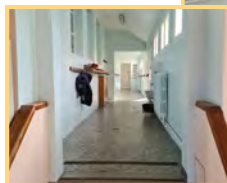
Mise en place hub 24 ports,

Installation dans les boîtiers existants des prises rj45 fixes.

Fourniture de cordons de 2 mètres pour les ordinateurs et 0,50 pour la baie,

Passage d'un câble réseau et téléphone entre la baie et bureau directrice.

Montant 2500€ TTC



ECOLE

Pendant les vacances scolaires du mois de février, une classe et un couloir de l'école ont été repeints par un employé municipal.



**Mise en garde de
l'assainissement**



RUE NORMANDE

La canalisation du ru de la rue Normande a été débouchée. Une caméra a exploré la canalisation après l'intervention afin de pouvoir constater le résultat.



En dépit des nouveaux emballages dit biodégradables et pouvant soit disant être jetés dans les toilettes (ex : lingettes), il est expressément demandé à chacun de ne plus jeter dans les égouts ce type de produits. Les Services d'assainissement rencontrent de graves problèmes d'entretien du réseau. Ce dernier se bouche régulièrement et apporte parfois des dégâts notoires dans les habitations.

Certains de votre compréhension,
**Changeons ensemble certaines de nos
« mauvaises » habitudes !**



TROC AUX PLANTES

Samedi 15 mai Mr et Mme DUBOIS, organisateurs du « TROC aux PLANTES » depuis 18 ans, nous ont une nouvelle fois offert une matinée de plaisir et de convivialité.

Mme DUBOIS a essayé de nous inculquer le nom Latin des fleurs et des plantes, ainsi que les processus de repiquage pour une reprise réussie (*ombragés, lumineux, terres adaptées*). Si un doute survenait, ils plongeaient immédiatement dans leurs encyclopédies botaniques pour ne pas donner de fausses informations.

Ce couple est un véritable puit de science !

J'allais oublier la cerise sur le gâteau, chaque visiteur a pu déguster une part des délicieuses tartes à la rhubarbe que Madame Dubois avait soigneusement préparées, accompagnées d'un petit café.

Encore merci, pour cette délicieuse dégustation.

Rendez-vous l'année prochaine.

BELLES INITIATIVES



Projets en cours

Travaux d'aménagement



Le concours pour la rénovation de l'ancien lavoir a reçu en date du 31 mai dernier, deux propositions de projet. Ces derniers sont différents mais tous les deux sont intéressants, pertinents et apportent de très belles idées d'aménagement. Après les avoir soumis au Parc Naturel Régional du Vexin Français et confrontés aux préconisations du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement du Val d'Oise), le Conseil, en reprenant les idées fortes de nos deux candidats, a décidé que cet espace serait une aire de « halte » pour les promeneurs. Les abords seront paysagés et fleuris, et les traces du lavoir seront conservées et mises en valeur. Nous souhaitons le nommer « Square Louis Friant ». Cependant, pour sécuriser ce square en bord de route et préserver le calme pour le voisinage, cet espace complètement végétalisé sera désormais une entrée du bourg agréable et esthétique plutôt qu'un lieu de rencontre pour les habitants.

Nous remercions nos deux candidats pour leur implication et d'avoir répondu dans le temps imparti. C'est pourquoi nous avons considéré qu'ils étaient à égalité et qu'ils méritaient chacun la dite récompense.

Travaux d'aménagement d'un parking RD 205



Nous avons entrepris l'étude d'aménagement du parking rue des vallées. L'objectif est double. Tout d'abord nous souhaitons le rendre plus pratique d'utilisation et sécurisé en délimitant les places de parking de manière cohérente. Et enfin, cela va nous permettre la création d'un marché prévu tous les vendredis. Le but est d'apporter un peu de confort et de proposer de bons produits à tous ceux qui rentrent tard et qui veulent profiter au plus vite de leur week-end.

Nous prévoyons avant le début de ce chantier d'organiser une réunion avec les riverains afin de recueillir leurs questions, leurs réactions et leurs propositions.

LE JARDIN DU SOUVENIR



Dans l'enceinte de notre cimetière à Seraincourt, nous avons un Jardin du Souvenir. Ce lieu permet aux familles de choisir la dispersion des cendres de leurs défunts qui ont fait le choix de la crémation. Elles peuvent ainsi venir se recueillir si le besoin se fait ressentir après la mort d'un être cher.

A chaque dispersion une plaque d'identification des défunts est mise sur l'arrière de la stèle du Jardin du Souvenir.

TESTS SALIVAIRES A L'ECOLE



Le 2 avril, 78 enfants ont réalisé un test salivaire, 1 seul cas s'est révélé positif.

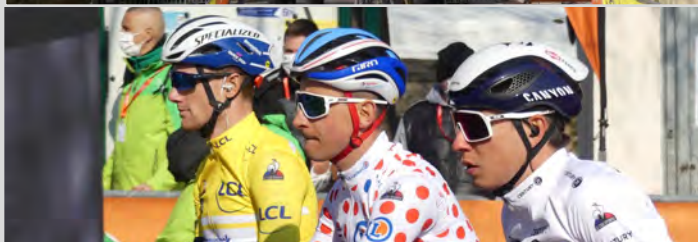


Prenons exemple sur : (de gauche à droite) Alizée, Ana, Arthur Serena et Avril qui ont ramassé tous les déchets qui souillaient la rue Normande.

Bravo les enfants !!!



Arnaud DEMARE
(Champion de France 2021)



De gauche à droite: Sam BENETT (leader) - Fabien DOUBEY (meilleur grimpeur) - Jasper PHILIPSEN (meilleur espoir)



PARIS-NICE

Lundi 08 mars 2021, le Vexin accueillait le départ de la deuxième étape de la 79 -ème édition du Paris – Nice de Oinville sur Montcient à Amilly étape de 188 km. 160 coureurs ont pris le départ. Au terme de ce parcours le Néerlandais Cees BOL remportait l'étape. Le départ s'est déroulé à huis clos (masques, tests PCR, gestes barrières et accréditations étaient obligatoires pour accéder au site. C'est sous le soleil que le départ fût donné à 11h45.

L'enfouissement des réseaux dans notre village



Nous sommes adhérent au Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseau de Câbles du Vexin (SIERC), ce qui nous permet de programmer un projet d'enfouissement chaque année. Le projet consiste à enfouir les réseaux basse tension, les réseaux d'éclairage public, et les réseaux de communication (réseau cuivre et fibre), afin de faire disparaître tous les réseaux aériens disgracieux. Malheureusement, nous ne pouvons intervenir sur le réseaux moyenne tension, qui reste de la responsabilité de la société ENEDIS.

Notre volonté est d'inscrire au budget de chaque année, un montant de 200 à 250 000€ dans ce programme, afin de contribuer à améliorer, l'aspect visuel de nos rues, mais surtout de diminuer de plus de 50% la puissance installée. Ces opérations sont réalisées depuis 2016 avec des sources lumineuses LED, ce qui nous apporte un confort visuel, une consommation moindre, et des contrats EDF en diminution. Ces travaux sont pilotés par le syndicat SIERC, qui prend en charge 70% du montant des travaux réalisés.

Depuis 2014, voici, ci-dessous les réalisations livrées :

2014, Rue Normande du n° 115 au n° 149 montant des travaux : **221 952.24€ TTC**

2015, Rue des Vallées du n° 18 au n° 36 montant des travaux : **276 705.00€ TTC**

2016, Rue du Château et Rue St Jean du n° 19 au n° 33 montant des travaux : **222 562.61€ TTC**

2017, Chemin de la Hutte: Montant des travaux : **142 867.22€ TTC**

2018, Rue du Blanc Moulin, Chemin de la Couture, Impasse du Blanc Moulin : Montant des travaux : **266 637.91€ TTC**

2019, Rue de la Bernon, Chemin de la Ravine, Chemin de la Roue Sèche montant des travaux : **236 249.20€ TTC**

Les projets qui sont programmés :

2020, Fin Rue St Jean, Impasse St Jean, Chemin de Mézy montant des travaux : **293 610.00€ TTC**

2021, Rue de l'Aulnaie, du n° 2 au N° 48 **en étude**

2022, Rue de l'Aulnaie, du n° 50 à la fin **en étude**

Les dates affichées, correspondent aux dates du programme engagé, mais il y a un certain retard dans les réalisations. Le programme 2019 réalisé en 2021 du aux retards pris par les intervenants.

François SCHWEIZER

Spectacle de fin d'année de l'école



Petite et moyenne sections :
Les Indiens



CP - CE1 : La Chine



Moyenne et grande sections:
Les Titis parisiens



CE2 - CM1 : Broadway

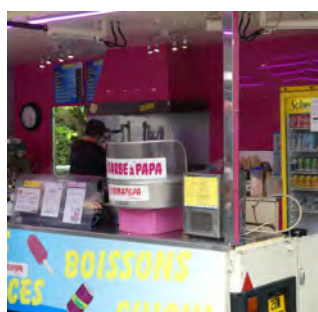


CM1 - CM2 : Bollywood

« Voyage autour du monde »

Cette année c'est à huis clos que c'est déroulé le spectacle de fin d'année de l'école (mesures sanitaires obligent). Les enfants ayant bénéficiés de cours de danse durant cette année scolaire, ont pu mettre à profit ce qu'ils avaient appris. L'ensemble du spectacle a été filmé. Les parents recevront un lien sécurisé, afin de visionner la vidéo où évoluent leurs enfants. Bravo et merci aux enfants et aux enseignantes.

La fête foraine



Ce dernier week-end de juin, petits et grands ont pu s'amuser sur les manèges installés à côté du City-Parc. Tout était réuni pour passer un moment agréable avec les barbes à papa, les crêpes et les churros, dans la joie et la bonne humeur. Merci à Arnaud Ancel qui a aidé les forains à s'installer.





Bibliothèque de SERAINCOURT



Malgré les contraintes sanitaires, les bénévoles de la Bibliothèque se sont mobilisés pour accueillir le public à la grande satisfaction de tous, le mercredi de 14 à 18 h et le samedi de 15 à 17h dans les meilleures conditions et afin de respecter la mise en quarantaine des livres. Pendant cette période difficile, nous avons pu maintenir le lien avec les classes de Seraincourt et avec la crèche des Petits Amis.

Les expositions sur « *le Cirque* » et « *la Poésie* » ont eu beaucoup de succès. Nous espérons que notre exposition BD « *l'été en bulles* » recevra le même accueil.

Les animations « Parlons livres » et « Atelier d'écriture » suspendues, devraient reprendre très prochainement.

Nous vous informons qu'à l'issue de l'Assemblée Générale du 13 janvier, le bureau de la Bibliothèque, Association loi 1901, a été renouvelé. Ont été nommées :

Présidente : Sylviane Boulan, **Secrétaire** : Dominique Préhel, **Trésorière** : Mireille Siffritt. Annie Bauer, Joëlle et Philippe Berthier, Danielle Giraud, Colette Guyomard et Agnès Tourret restent membres du Conseil d'Administration.

Tous les bénévoles sont à votre disposition pour découvrir le fonds de la Bibliothèque de plus de 8 000 livres et vous conseiller si besoin. Nous vous rappelons que la consultation sur place de tous les ouvrages est libre et gratuite pour tous. Vous pouvez aussi retrouver notre actualité et notre catalogue sur le site : www.biblioseraincourt95.fr



Nous avons une pensée particulière pour notre amie, Thérèse Manseau, qui nous a quitté le 28 janvier. Thérèse était très investie dans le fonctionnement de la Bibliothèque depuis sa création et également très active dans la vie de la commune.

L'équipe de la Bibliothèque
12, rue des Vallées

Email : biblio.seraincourt95@wanadoo.fr

Tél : 01 30 99 41 78



Les Petits Métiers

Nous allons reprendre le mardi 1er juin 2021 les Petits métiers, avec toutes les mesures sanitaires en vigueur pour nous rassurer.

Ces mesures sont des contraintes, mais elles seront indispensables si nous voulons encore partager avec plaisir tous nos ouvrages : broderie, tricot, peinture sur tissu, sur soie et mosaïque et prendre le thé, café et les gâteaux fait maison que nous apprécions toujours.

Prenons soin de nous.

Patricia Mur.





Retour sur une année encore bien mouvementée

Après une saison 2019-2020, marquée par la première fermeture de nos portes depuis la création de notre association en 1971 ; nous avons essayé d'oublier notre frustration : ne pas avoir pu clore la saison avec nos traditionnels galas (en danse et en gym), remise de ceintures (en judo) et autres moments conviviaux.

En septembre, nos professeurs et tous nos bénévoles ont su rester motivés et prêts à s'adapter aux contraintes sanitaires imposées.

Alors le forum s'est tenu en extérieur sous un beau soleil, des protocoles sanitaires ont été créés ; et l'association a mis en place une aide financière à la réinscription.

Malgré cela, nous appréhendions tous cette reprise : les sportifs seraient-ils au RDV ?

Alors, oui d'anciens adhérents ont préféré attendre, ne pas se réinscrire ; et nous pouvons le comprendre au vu de toutes les incertitudes. Mais heureusement un flux de nouveaux participants nous a permis de débiter les cours plus sereinement.

Néanmoins, nous avons commencé sur un rythme fou ! Le départ non prévu d'une professeure que nous avons dû remplacer en urgence et l'annonce d'un heureux événement à venir pour une autre, pour qui nous avons dû aussi trouver un remplaçant.

Et puis les deux premiers mois ont été difficiles, nos bénévoles ont été très présents pour le suivi des inscriptions.

Petit à petit les cours se sont bien mis en place jusqu'au jour où de nouvelles restrictions sont tombées : couvre-feu, fermeture des cours adultes... Alors de nouveau nous avons réagi ; réunion en urgence, réaménagement des cours enfants ... et finalement le couperet est retombé, nous étions de nouveau contraints de fermer l'ensemble de l'association pour la deuxième fois de notre histoire.

Certains de nos professeurs ont pu maintenir le lien grâce aux réseaux sociaux, et dès que nous avons pu reprendre ce printemps, les équipes se sont mobilisées au mieux pour investir les espaces extérieurs dès que la météo le permettait. Ainsi les cours enfants principalement ont pu reprendre, mais aussi certains cours adultes moins impactés par les règles sanitaires interdisant les contacts entre personnes.

A l'heure où j'écris ce message, nous espérons pouvoir reprendre de plus en plus normalement nos cours, nous espérons pouvoir organiser si ce n'est nos « grands » spectacles de fin d'année, au moins des rendez-vous en extérieur pour que nos élèves puissent montrer à leurs parents ce qu'ils sont capables de faire malgré tout.

Quand vous lirez cet article, notre saison sera terminée, et vous aurez peut-être assisté à nos « représentations »... ou peut-être pas. Mais en tout cas, nous remercions l'ensemble de nos professeurs, de nos bénévoles qui œuvrent toujours pour que notre chère association vive, les mairies qui nous ont permis de continuer nos activités au mieux ; et surtout nous remercions tous les parents et adhérents de nous avoir fait confiance.

Sans vous tous l'Association Sportive de Seraincourt n'aurait pas 50 ans et n'espérerait pas en avoir 50 de plus ! **Pour ce qui est de fêter ça, croyez bien que ce n'est que partie remise !**

Pour connaître l'ensemble de nos activités, pour tout renseignement sur la saison prochaine, vous pouvez contacter le bureau directeur de l'AS Seraincourt :

Présidente :

Mme Audrey GREMILLON 06 76 41 34 03

Vice-Président :

M André CHEVALIER 06 42 73 77 35

Trésorière :

Mme Sylvie DUPONT 01 34 75 10 62

Secrétaire :

Mme Alexandra SABY 06 13 82 62 17





Cérémonie du 8 mai 2021



UN DERNIER AU REVOIR A NOS AMIS ANCIENS COMBATTANTS ET MEMBRES ACTIFS



Ils étaient à nos côtés depuis leur arrivée à Seraincourt, que ce soit en tant qu'Ancien Combattant, membre du bureau ou bénévole mais avant tout ils étaient nos Amis (ies).

Je veux parler de notre ami Jean-Baptiste ORSINI et de Madame Carine CHANVIN.

Madame Carine CHANVIN le 1^{er} janvier 2021 à l'âge de 80 ans.

Monsieur Jean-Baptiste ORSINI le 12 février 2021 à l'âge de 85 ans.

Madame Carine CHANVIN était secrétaire de l'UACS et membre de notre association. Dès son arrivée rue du Blanc Moulin à Seraincourt, Madame CHANVIN a épaulé notre association, notamment lors de la nomination du Président honoraire de notre association; je veux parler du Président Guy CHANVIN. Elle a été présente dans tous les moments forts, à nos manifestations et dévouée à notre association.

Vous allez nous manquer.

Au nom des Anciens Combattants et de l'UACS, je vous remercie pleinement pour votre fidélité et votre engagement. Nous présentons toutes nos condoléances au Président Guy CHANVIN et à sa famille.

Monsieur Jean-Baptiste ORSINI était Ancien Combattant et fidèle ami de l'UACS et du monde des Anciens Combattants. Membre du bureau et Trésorier de l'UACS, Il avait l'honneur de monter et descendre le drapeau lors des cérémonies sur le mât situé devant la Mairie de Seraincourt. Il avait aussi la lourde tâche de nous présenter les menus lors de nos repas que nous avions l'habitude d'organiser après les commémorations et préparer aussi le pot de l'amitié à la fin de nos réunions.

Il était aussi à mes côtés en tant que membre du bureau à part entière de la Fédération des Anciens Combattants de la Fédération de Vigny où il assistait lors des Assemblées Générales.

Corse de naissance et fier de ses origines, nous avons plaisir d'en discuter lors de nos échanges amicaux. Je salue le peuple Corse qui « Moi-même d'origine pieds-noirs, je salue encore à ce jour le peuple Corse de nous avoir en 1962, accueillis les bras ouverts et aidés, car cela n'a pas toujours été le cas en métropole à notre arrivée. »

Jean-Baptiste aimait sa famille, bien que très discret sur sa vie privée, ce que nous respectons tous.

Jean-Baptiste, tu vas nous manquer. Un grand merci pour ton engagement à notre association ainsi qu'au monde des Anciens Combattants

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et ceux qui lui sont chers.

Que Vive la France et que Vive la liberté !

Robert PEREZ

Président des Anciens Combattants

Au gré de vos promenades dans le Vexin vous pourrez rencontrer ...



Le chevreuil



Le renard



La marte forestière



Le sanglier



L'écureuil roux



La fouine



Le putois



Le lézard



La couleuvre à collier



La vipère



Le furet



Le blaireau.



Le ragondin



La salamandre



Le triton de rivière



La truite



Le crapaud



La grenouille



La rainette

Au gré de vos promenades dans le Vexin vous pourrez rencontrer ...



La grue cendrée



Le busard saint Martin



Le busard des roseaux



L'Oedicnème criard



La chouette chevêche



La chouette hulotte



La chouette effraie



Le faisan



Le faucon pelerin



Le grand rhinolop



La cordulégastre



La lucarne cerf-volant



Le scarabée



L'écrevisse à pattes blanches.



La mante religieuse

LES CHOPPIN DE SERAINCOURT de 1625 à 1987



La famille Choppin serait originaire de la Rochelle, qu'elle aurait quitté en 1625 pour s'établir en Champagne. Claude Choppin, avocat au parlement, fut ainsi notaire à Eclaron, non loin de Vitry-le-François (actuelle Haute-Marne). Son fils Claude Choppin, né en 1644 accéda à la noblesse en faisant l'acquisition vers 1693 d'une charge anoblissante de *Conseiller secrétaire du roi Maison et couronne de France et de ses finances*, « une savonnette à vilains » purement honorifique qui permettait à des gens fortunés d'accéder à ce statut après vingt ans d'exercice ou en cas de décès en charge. Il prit pour armoiries : « D'azur au chevron d'or, surmonté d'une anémone d'argent tigée de même et accompagné de trois palmes d'argent (les deux du haut adossées) ».

Ce dernier avait eu pour première femme Marie Deschiens, nièce de Pierre Deschiens, natif lui aussi d'Eclaron fils également d'un notaire, qui était rentré au service de surintendant Fouquet, puis du Ministre Colbert. Claude Choppin s'associa à Pierre Deschiens dans les fermes et billots de Bretagne, consistant à collecter des impôts dans cette province en se rémunérant au passage. C'est à l'origine de la fortune de l'un et de l'autre, qu'ils partageaient un hôtel dans la rue de Richelieu à Paris. Un jour que Deschiens crut qu'on venait pour l'arrêter, il s'enfuit de cet hôtel par une fenêtre, et n'y reparut que trois semaines plus tard. Il passa sa fureur sur ses gens de maison, en venant aux mains, et Claude Choppin, pour le soustraire au ridicule le fit monter en carrosse et l'accompagna à la maison de campagne de Boulogne.

Ayant perdu sa première épouse, Claude Choppin, qui se faisait appeler Choppin de Beaulieu, se remaria en effet en 1693 avec Louise Félin, d'une vingtaine d'année plus jeune que lui, fille de Philippe de Félin et de Marthe Le Maistre, veuve de Joachim de Vion, Seigneur de Gaillon, qui lui donna deux ans plus tard son principal héritier. Louise de Félin eut l'opportunité d'acquérir les seigneuries de Rueil et Seraincourt. Saisies par les créanciers des Valliquerville, elles avaient été baillées à leur profit en attendant d'être vendues. Elles avaient été adjugées le 31 décembre 1693 à un fol enchérisseur nommé Jérôme Gruet, procureur au parlement pour 123 000 livres, qui ne pouvant payer ce prix fut sans doute bien content de trouver en Louise de Félin quelqu'un au profit de qui en passer déclaration, le 3 février 1696 pour la même somme.

Les Choppin avaient à Rueil un régisseur nommé Louis Gallois, sieur de la Motte, qui s'occupait de leurs affaires, Claude Choppin mourut peu de temps après, au château de Rueil, le 16 août 1699, à l'âge de 55 ans, et fût inhumé le lendemain devant l'autel de la chapelle Saint-Jacques de l'église de Seraincourt.

En l'année 1706, les Choppin obtinrent du roi des lettres de terrier qui furent enregistrées à Meulan, afin de faire valoir leurs droits à Rueil, et Seraincourt, droits qui avait sans doute été négligés depuis les Valliquerville. Ils avaient à l'époque pour fermier receveur un certain Charles Lemaistre. La dame de Rueil reçut pour sa part en 1713 les foi et hommage du fermier receveur de Longuesse, qui possédait une grande pièce à Rueil. Le château de Rueil, où demeurait Louise de Félin, a probablement été reconstruit par les Choppin de Seraincourt, en ce tout début du 18^{ème} siècle. Ils en avaient en effet les moyens et il s'agissait là de leur résidence principale. Les Choppin signèrent en 1717 le contrat de mariage, passé audit château de Rueil, entre leur jardinier André Davaille originaire du Berry, et une servante Madame nommée Anne Mignot, orpheline sous la tutelle de son frère, ce qui tend à prouver qu'ils étaient attentionnés envers le personnel de maison.

Claude Choppin perdit sa première femme l'année même de leur mariage, en 1727, et épousa plusieurs années après une nommée Marie Madeleine Lepetit, dont il eut au moins un fils et plusieurs filles. A la fin de 1740 ledit Claude Choppin, qui signait Choppin de Rueil, demanda à l'archevêché de Rouen la permission d'établir une chapelle dans son château. La permission demandée fut accordée par l'archevêque, avec l'assentiment du prieur-curé de Seraincourt Joseph le Blanc, et la chapelle fut visitée le 7 janvier par le doyen rural de Meulan, en compagnie du prieur et d'un religieux des pénitents de Meulan. Construite comme prévu dans l'épaisseur d'un gros mur de refend séparant la grande salle d'autres appartements, mesurant quatre pieds de large sur deux pieds et demi de profondeur, cette petite chapelle était fermée d'une porte à deux battants et se présentait comme une armoire, que l'on ouvrait le temps des cérémonies. Elle était ornée d'une croix portant un Christ, d'un tableau de la Sainte Vierge au milieu et de plusieurs autres petites toiles. L'autel de bois supportait une pierre consacrée. Trouvée parfaitement décente et pourvue de tout le nécessaire, la chapelle fut bénie par les visiteurs et ont put-dès alors y faire célébrer des offices. Cette chapelle fût visitée à nouveau en 1780, et rien n'y avait apparemment changé en l'espace de 40 ans. Claude Choppin 3^{ème} du nom s'éteignit dans son château de Rueil le 31 janvier 1760, à l'âge de 65 ans, et fût inhumé dans la chapelle Saint-Jacques de l'église de Seraincourt. Ses héritiers obtinrent en 1767, quelques mois avant la mort de l'abbé, de nouvelles lettres de terrier de Louis xv, confirmant que les Seigneurs de Rueil et Seraincourt avaient droit de haute, moyenne et basse justice sur leurs possessions, qui étaient alors partagées entre plusieurs membres de la famille. Cette situation ne perdura toutefois pas très longtemps, puisque Claude Choppin recueillit tout d'abord la moitié appartenant à son oncle l'abbé Choppin par donation en date du 30 janvier 1765, en contre-partie d'une rente viagère. Puis lors d'un partage réalisé en 1768, il réunit entre ses mains le reste du domaine appartenant à ses sœurs au moyen des renonciations qu'elles firent elles aussi en échange de pensions.

A cette époque le château de Rueil comprenait cave, cuisine et office, salle à manger, grande salle de compagnie au rez-de-chaussée et corridor desservant sept chambres avec divers cabinets et la bibliothèque accueillant aussi le chartier à l'étage. Avec cour, colombier, saussaie, canal, potager, jardin et parc alentour. Plus le moulin banal loué 800 livres à Jean Baptiste commissaire, aussi fermier de la Seigneurie, et le moulin à foulon situé à Seraincourt loué 800 livres à Denis Aubry. Les droits seigneuriaux étaient estimés à 450 livres et le revenu annuel global de Rueil étaient alors estimés à 135 976 livres environ.

Claude Louis Choppin fut lui aussi marié deux fois ; la première fois en 1771 à Anne Nicole Le Coyteux de Viviers ; la seconde fois, en 1774 avec Julie Christine (de) Bouraine, fille d'un receveur des tailles de l'élection d'Etampes, d'une famille bien connue dans cette ville, qui lui donna cette fois de nombreux enfants, dont plusieurs fils.

La révolution se passa apparemment sans trop de heurts à Seraincourt. Un prêtre réfractaire nommé Antoine Jérôme Bourgeois fut arrêté au château de Rueil où il était hébergé par les Choppin, lequel déclara « qu'il aimerait mieux la guillotine que de prêter ou avoir prêté serment civique » ! On saisit les armes du châtelain, qui consistaient en trois fusils en mauvais état, un pistolet et deux épées. Il y avait deux petites cloches à la chapelle de Rueil avant la Révolution, qui furent probablement fondues. Claude Louis Choppin s'éteignit paisiblement dans son château de Rueil en pleine Terreur, le 18 août 1793, quelques mois après sa femme. Il avait seulement 53 ans et laissait plusieurs enfants encore mineurs âgés de 1 à 14 ans.

Les héritiers des époux Choppin-Bouraine attendirent comme souvent que soit passée la tourmente révolutionnaire pour mettre de l'ordre dans leurs affaires. Ce n'est donc qu'en 1805 qu'ils procédèrent à un partage des biens qu'imposait la nouvelle législation. Il n'était en effet plus possible comme sous l'Ancien Régime à l'aîné des enfants mâles de revendiquer les deux tiers des biens. Louis Choppin venait de mourir encore jeune en 1804, laissant une fille unique, Henriette, qui n'était encore qu'un bébé. Dans ce partage de biens non seulement à Rueil mais aussi à Etampes, ordonné par un jugement du tribunal civil de cette ville en date du 18 nivôse an XIII l'aîné des survivants, Ange Choppin de Seraincourt eut le premier lot comprenant le château de Rueil. Mais il s'en sépara en 1820 au profit de son frère moyennant 15 750 francs et mourut célibataire en 1826. Le troisième fils, Charles Choppin de Seraincourt, mourut assassiné à Bar-sur-Aube en 1830, laissant une descendance qui essaima par ailleurs. Il semble donc qu'Ange Choppin de Seraincourt n'ait pas souhaité traiter à l'amiable avec son frère César, qui a dû lui racheter aux enchères.

Celui qui perpétua le nom des Choppin à Rueil fut donc César Choppin, qui se prévalait du titre de *Comte de Seraincourt*. Il épousa en 1829 au château d'Aveny dans l'Eure, Léonide Aubourg de Boury et fut Seraincourt entre 1826 et 1830 Choppin de Seraincourt au château sa veuve abandonna tous ses droits Albert, à la charge de lui verser sa francs par an. Lesdits enfants ont à l'amiable des biens dans lequel revenu à Albert, qui a de plus n'avait pas d'enfant, moyennant Leur mère n'en a pas moins continué de demeurer au château, où elle s'est éteinte le 20 mai 1878.



Albert Choppin de Seraincourt épousa en 1872 une dénommée Aline Lescanne, qui avait treize ans de moins que lui et qui lui donna au moins cinq enfants, dont deux jumelles mortes en très bas âge. Lui-même mourut dix ans après à Paris en 1882, et ses enfants Marc, Gaétan et Adhémar Choppin de Seraincourt furent confiés à leur mère, avec comme subrogé tuteur Louis Octave Aubourg de Boury leur grand-oncle, propriétaire du château de Gadancourt.

La veuve Choppin, ne souhaitant apparemment pas demeurer en indivision avec ses enfants, ce qui la mettait un peu elle aussi sous tutelle, provoqua une licitation, qui déboucha sur un jugement du tribunal de Pontoise en date du 19 décembre 1882, qui confia au notaire de Vigny la rédaction d'un cahier des charges et la réalisation d'une vente aux enchères. Madame veuve Choppin se fit adjuger le château de Rueil le 27 mai 1883, moyennant la somme de 232 000 francs hors frais. Elle conserva le domaine en propre jusqu'au 28 octobre 1901, le lendemain des 21 ans de son dernier fils, et par conséquent jour de sa majorité et fin de tutelle, ce qui n'est sans doute pas un hasard, où elle refit alors donation anticipée à ses trois fils susnommés, à la charge pour eux de régler le solde de deux emprunts de 62 000 et 50 000 francs qu'elle avait souscrits avec son mari auprès du Crédit Foncier de France en 1879 et 1880. Il semble en effet que Choppin de Seraincourt vivaient alors à crédit, avec hypothèques sur le domaine de Rueil. Le château et le parc seuls étaient alors évalués à 100 000 francs, et la ferme et les terres rapportaient un peu plus de 4 000 francs par an. Madame Choppin partagea absolument tout avec ses enfants, y compris les meubles et même la concession au cimetière.

L'inventaire réalisé en 1882 au château de Rueil montrait une demeure très bien meublée, dans laquelle il s'est trouvé 18 200 francs de meuble et ustensiles. Afin d'en donner une idée, voici le mobilier et la décoration du grand salon : quatre fauteuils et un ouf de bois, un piano de palissandre, trois chaises de chêne, une console à dessus de marbre de style Louis XIV, une pendule de marbre et bronze doré, quatre candélabres de bronze, deux vases de marbre et bronze, un vase en porcelaine de chine et quatre portraits de famille. On y apprend également que sur la pièce d'eau flottaient deux cygnes, dix canards et une vieille barque.



Les derniers représentants au château de Rueil de la famille Choppin de Seraincourt furent les susnommés Marc, Gaétan et Adhémar. Les deux derniers moururent sur le front en septembre et novembre 1914 sans laisser de descendance. Seul Marc Choppin put fonder une famille en épousant en 1896 Suzanne Scelle-Hébert, qui lui apporta une dote de 150 000 francs en titre boursiers divers. Ils eurent un fils, Jean Choppin de Seraincourt, qui vécut jusqu'en 1987. Quoique marié à son tour, il ne laissa pas de postérité, et voyant sa famille en passe de s'éteindre avec lui, il fit don des armoiries de celle-ci à la commune de Seraincourt en 1976. Il a été inhumé dans le caveau des Choppin au cimetière du village.



J'ai eu la joie de rencontrer Mary, Seraincourtoise depuis 25 ans qui est prestataire de services équestres.

Une jeune femme pétillante, dynamique et grande passionnée du monde animal depuis son plus jeune âge, avec une affection particulière pour les chevaux.

Mary s'est orientée vers un cursus agricole dans la filière d'élevage (BTS, licence et master), pour transformer sa passion en avenir professionnel. Au cours de ses formations, de ses différents stages et emplois, elle a acquis les connaissances nécessaires à la gestion des gros animaux d'élevage : alimentation, reproduction, santé, conduite de production ...

Il y a quelques années, son premier poney a développé un cancer des parties génitales. Mary a assuré les soins locaux ainsi que les traitements médicamenteux quotidiens, et ce pendant plusieurs mois. Elle était aussi régulièrement sollicitée par ses amis pour les aider à réaliser des soins (blessure, rééducation...), ou pour assurer le gardiennage de leur chevaux pendant leurs absences (entretien du pré et nourrissage).

Au cours des stages, soins donnés à ses chevaux et ceux de son entourage, elle a développé un savoir, une aisance et des aptitudes pour les différents soins équins.

Ses expériences personnelles, confortées par les échanges avec différents propriétaires de chevaux, ainsi que des vétérinaires équins, ont révélé une carence dans la chaîne de suivi du bien-être des animaux.

Mary a créé son auto-entreprise afin de partager ses compétences, lui permettant de revenir à ce qui l'anime : les chevaux, l'accompagnement et les soins.

Vous pourrez avec confiance compter sur Mary pour différents soins et services équestre.

Marie-Lyne SCHEMBRI



Nébulisation (inhalation) pour aider une jument emphysémateuse (asthme)



Tonte de confort sur un poney atteint du syndrome de Cushing (déséquilibre hormonal) pour le libérer de son épaisse toison



Réalisation d'un pansement de pied suite à la perforation d'un abcès



• REMPLACEMENT • ASSISTANCE
Entretien des écuries, box et pâtures

• SOINS AUX CHEVAUX
Entretien, suivi des blessures et des rééducations

• RÉPARATION TEXTILE
Couvertures, blousons, pantalons, tapis

• PRESTATIONS À LA DEMANDE

equirelay@gmail.com • Tél : 06.37.04.53.49



• PRESTATAIRE DE SERVICES ÉQUESTRES •
aux professionnels & particuliers
Val d'Oise et départements limitrophes

equirelay@gmail.com • Tél : 06.37.04.53.49





Eïvy



NAISSANCES



Eléanore

Joey PATAT né le 22/12/2020

Lucas TEIXEIRA PINHEIRO né le 17/01/2021

Luis ORHANT DURAES né le 19/01/2021.

Eïvy OZANNE née le 30/01/2021.

Eléanore SOURCEAU née le 09/03/2021

Anaé MASSELIN née le 4/05/2021



Lucas



Luis



Anéa

MARIAGE



Ghislaine et Eric DROMAS

Le 29 mai 2021

DECES

Nos sincères condoléances aux 7 familles
qui ont perdu un proche.

Publication dans le respect du RGPD
(Règlement général des protections des données)

Bulletin d'informations Municipales

Directeur de la publication : Anne - Marie MAURICE . **Responsable commission information :** Pierre ARDITTI .

Commission information : Corinne CHABRIT, Candice ENEE, Marie Lyne SCHEMBRI, Vincent SIMON .

Création et réalisation : Pierre ARDITTI

Impression: JASSON-TABOUREAU . **Dépôt légal à parution .**

Réponse à la tribune libre de l'opposition du précédent bulletin

Tout d'abord je tenais à remercier certains élus de l'opposition qui nous rappellent qu'en 4 mois ils ont *assisté* (j'aurai préféré « *participé* ») à 3 conseils municipaux et 5 commissions, ce rappel prouve s'il en était besoin que cette pandémie n'a pas ralenti l'équipe municipale dans son activité.

Certains relatent que les conseils, je les cite '*restent houleux*' c'est à dire agités de sentiments contraires, ceci est bien le signe que les débats ont bien lieu et qu'ils sont finalisés dans la majorité des cas par un vote à l'unanimité et pour les sujets plus ardu à la majorité.

Quelques erreurs de jeunesse sont commises par certains, dans le feu de l'action, ils oublient qu'on leur a donné le choix de nous fixer une date pour l'élaboration du règlement intérieur du conseil, et nous reprochent dans leur tribune que le délai administratif de six mois risque d'être dépassé, sans se souvenir qu'il était de leur ressort de déclencher la commission. Ces petites carences disparaîtront au fur et à mesure que la sérénité prendra sa place par la pratique de ces conseils et la connaissance des participants.

Ce petit manquement, compensé par la présentation d'un projet par l'équipe majoritaire et ce dans le temps imparti, a répondu à l'obligation légale administrative et a été adopté à l'unanimité.

L'autre crainte de l'opposition était que Mme le Maire, forte de ses délégations, prenne des décisions sans consulter le conseil municipal. Le nombre de conseils et de commissions depuis plus de 4 mois, comme cité ci-dessus a dû rassurer tous les membres du conseil, quand ils ont constaté que tous les sujets étaient débattus et adoptés soit à l'unanimité dans la plupart des cas ou quelques fois à la majorité.

Concernant les souhaits d'un avenir radieux pour la planète ce qui est certainement l'objectif majoritaire des Seraincourtois (es), restons modestes dans notre pouvoir, commençons par notre village, une fois réalisés nous pourrions penser au reste.

TRIBUNE LIBRE DE L'OPPOSITION

SERAINCOURT UN AUTRE AVENIR

Nous n'avons que très peu été sollicités pour participer aux commissions municipales à commencer par le site internet, dévoilé sans validation finale de la commission « communication » !

Toutefois nous sommes restés actifs et vigilants lors d'une proposition du PNRV souhaitant réduire de 25% notre espace urbanisable. La loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages engage à réduire de moitié, pour les 10 ans à venir, les surfaces artificielles (béton, bitume, etc...) construites depuis les 10 ans passés. Notre commune dont le PLU, initié sous la mandature de M. Mansart et conforté depuis, a déjà intégré cette tendance. Nous avons donc estimé ne pas devoir aller plus loin pour nous laisser la possibilité de développer l'activité et la population (0,75% par an).

Les comptes de gestion et administratif 2020 ont été approuvés au conseil du 2 avril, avec un excédent cumulé fin 2020 de près de 900k€. C'est pourquoi, nous regrettons que seuls des projets mineurs soient prévus en financement en 2021 : parking derrière l'ancienne école de Rueil, réfection façades école et boucherie, réparation dallage devant la mairie... Les demandes de subventions ont elles été effectuées, auprès de quels organismes et pour quels montants ? Quid de la voie verte Le Bourg-Gaillonnet, la salle polyvalente ... Aucune information réelle.

La taxe foncière 2021 reste inchangée. La part départementale est transférée à la part communale ce qui ne devrait pas modifier le total de ces taxes. Le taux global voté est de 24,74%.

Nous avons soutenu, défendu les demandes de subventions aux associations communales.

Enfin, nous nous sommes opposés à la neutralisation d'une voie sur l'autoroute A15 pour le covoiturage.

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous.

V. REUSSARD, V. SIMON, Y. BALLOT

SERAINCOURT NOTRE VILLAGE

Cher(es) seraincourtois(es), en quelques lignes voici quelques points à souligner sur le semestre passé.

Terrain en face l'école :

Lors du conseil municipal du 21 février 2020, une délibération a été votée à la majorité pour l'achat du terrain. Bonne nouvelle, le propriétaire a refusé de vendre, pourtant la Maire avait mis le prix (59000€, pour 1,83 ha soit 3,6 fois le prix des terres agricoles dans le Val d'Oise. La liste Seraincourt notre village a été la seule à demander des explications, nous les attendons toujours. Ce terrain est situé dans une zone protégée qu'il faut préserver.

Le lavoir de Bellevue joue l'arlésienne (*) :

L'idée de le rénover date de la campagne des municipales de 2014. Depuis, chaque année la maire en parle, en 2016 1^{er} appel à projet, en 2017 elle parle de l'entrée côté Jambville, en sept-2019 elle évoque une étude de remise en état par le CAUE95, en sept-2020, elle lance un concours avec une date butoir le 31-oct-2020, à la clef un diner pour 2 personnes dans un restaurant renommé ! En janvier 2021, 2 projets sont mis au vote sur le forum, seulement 8 réponses (bravo pour la com'), dans le budget 2021 il est prévu une N-ième étude. Arrêtez de tourner en rond, bougez-vous !
(*) Expression littéraire servant à désigner un sujet de conversation qui occupe les esprits et qui ne se montre jamais.

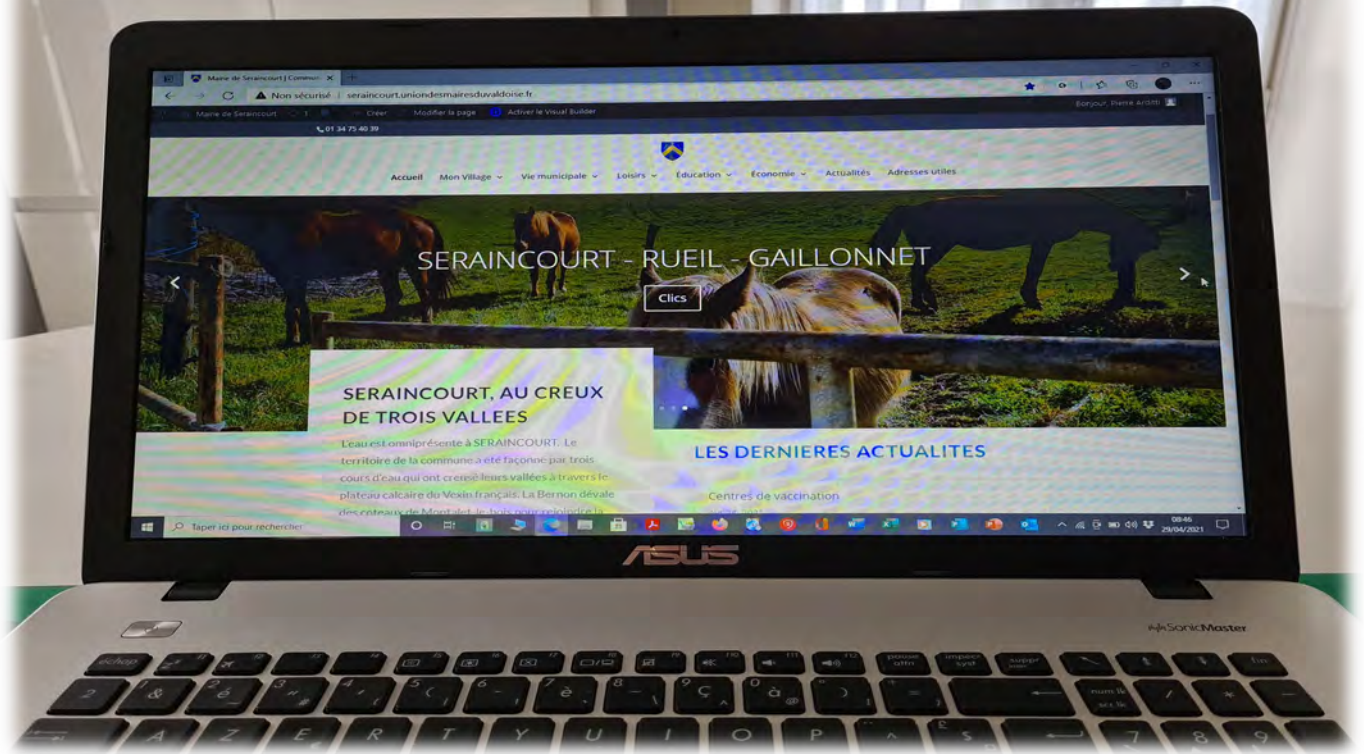
Bien-être des agents municipaux :

Sujet sensible, que se passe-t-il à la mairie ? Mme la maire nous dit que tout va bien, mais qu'en pensent les intéressés(es) ?

Bulletin municipal :

Le nouveau format est décevant, nous attendions mieux du conseiller délégué à l'information, Sylvie DQ (non indemnisée) faisant nettement mieux. Attention page 17 ligne 4 « compte Domski » il y a confusion entre comte (le titre nobiliaire) et le compte (bancaire), n'écrivez pas comme vous parlez....SVP.
Bien à vous, Jean-Louis Vinolas

VOTRE NOUVEAU SITE



www.seraincourt95.fr

Vous pourrez y découvrir:

Vos démarches administratives en ligne

L'histoire de Seraincourt

La vie municipale

Les loisirs

Les adresses utiles

Les dernières actualités

Forum de discussions

Etc...



Mairie de SERAINCOURT

12, rue des vallées

95450 SERAINCOURT

Tél : 01 34 75 40 39 - Fax : 01 34 75 76 95

www.seraincourt95.fr

Mairie.seraincourt95@wanadoo.fr

Horaires

Mardi : 13h - 19h30

Vendredi : 13h –17h45

Samedi : 9h –12 h

